

l'an mil sept cent quarante neuf le dix huitieme jour de novembre
après les fiancailles faites dans l'église de la paroisse de Bracie
le seize octobre dernier, et les publications de bans du futur mariage
de gille le Roux homme veuf d'Anne Blondeau journalier
de cette paroisse d'une part, et Marie Fenier fille majeure
de deffunt Robert Fenier charroy, et de Catherine Soudlard ses
pere et mere de la paroisse de Bracie d'autre part; les quelles
publications de bans faites saul dans cette paroisse, que

est
degitte le Roux
de Slavie
Premier

dans celle de St Brovic, la premiere publication faite le
dimanche dix neuf octobre, la seconde le dimanche vingt six
du mesme mois, et la troisieme et dernière le vingt huit du dit
mois jour et feste de St Simon et St Jude sans qu'il se soit trou-
ve aucun empeschement civil ou canonique fait dans cette par-
oisse dans celle de Brovic une le curé de Slavie de Slavie
de Brovic en date du dit jour dix huit novembre signé charp-
tier curé de Brovic; le tout bien examiné j'ai curé de ceste
paroisse soussigné procedé a la celebration du dit mariage
en recevant des parties leur mutuel consentement separé
de presul selon les formes, et ceremonies usités dans l'eglise
en presence du costé du marié de Jean le Roux frere, de Gabriel
Racine Laboureur en ceste paroisse ami, Noel Olivier de
jean Blot neveu, et du costé de la mariée Honoré aulart
Laboureur a Brovic, Jean Blou deau neveu du marié, mar-
tin molueaux cousin, lesquels ont signé avec moy excepte Jean
Roux qui a declaré ne sçavoir
G. Racine Noel Olivier Jean
Jean Nordreau Marin Marchand Col
curé des Droues

declare ne scavoit signer

M

Le dix huit Novembre après la publication des bans faite par trois
Dimanches consecutifs tant en cette Eglise qu'en celle de Senantes
et S.^t Laurent sans opposition J'ai sousigné donné la benediction
nuptiale a Gilles le Roux fils d'edeff.^t Gilles le Roux et de Marie
Masson d'une part de la paroisse de Senantes et a Anne Blondeau
fille de Charles Blondeau et de Louise Corillard de cette paroisse
de l'autre part. ont été presens comme temoins Jean et Charles
Blondeau freres de la mariée Jaques Robert. Jaques Barbier qui
signent Jean Blondeau Charles Blondeau J. Barbier J. Robert
Le Doyen des Paroisses.

Je suis très aise de voir
vous ne l'avez pas vu
vous n'avez pas vu
me de ce pouvoir à l'acte
par mes amis (D. Schank), le pouvoir
est Jean (Bison) le nouveau
ou d'un autre d'un autre pouvoir qui
ont de la... ne s'en va
de ce fait, l'homme l'ordonne
souffrant

Messieurs (D. Schank)

L'an mil sept cent cinquante huit le quatrième
jour de mois de may a été par moy curé de cette

E
regille le
Roux

paroisse soussigné inhumé au cimetière le
corps de regille le Roux époux en première naité
d'Anne Blondeau, et en seconde de Marie Mlle
premier, âgé de cinquante cinq ans
après avoir été muni des sacrements de pénitence,
eucharistie, et extrême onction, la quelle inhumation
est faite en présence de la charité de voisins savoir
et de son père de regille le Roux fils de Charles Blondeau de
Jean Hure neveu, de Jean Boucheur cousin, de Jean Leclerc
cousin, les quels ont tous signé avec moy le present acte
Charles Blondeau, Jharot Jean le des
Juspeu onces de Ule Roux Jehan Curé
des Rinières

Le Vingt & Vingtunième Jour du mois d'Avril mil sept
centy deux & de la bapteme, par moy Curé des parishes Louvigny,
Anne Blondeau fille de Charles Blondeau & Louise Coillard
deux plus & meses de nostre parishes des parishes, la marain qui
a donné le nom Louise Elizabeth de Bourgenstoy qui a donné le
nom & a signé & le parrain Jean Guillot qui a signé.

Si die Curé des parishes

L'an mil sept cent deux le jour de

{
Jeanne Blondeau
femme de Gille
le Roux

L'an mil sept cent quarante neuf le deux Jours de juillet est
decedee Anne Blondeau femme de Gille le Roux agee environ
de quarante sept ans apres avoir eue menie des sacrements
de penitence, et de extreme onction par le ministre de moy
curé de ceste parroisse de Saulty. Le lendemain trois heures
mors son corps a eue inhumé au cimetiere de ceste parroisse
en presence de la charite de L'Oratoire, et de Gille le Roux mari de
Jean le Roux beau pere, de Jean Bouchet Jean le Clerc, Jacques
Blondeau cousins germains, et Noel Olivier beau pere, les
quels ont tous signé excepte Gille le Roux qui est
decedé en France et se interposés suivant l'ordonnance
desdits officiers de Jean le Clerc Charles Blondeau
Jean Bouchet et Jacques Blondeau
Curé des Rivières